

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20152763

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

15 DEC. 2020

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0461 504 125

Nom

(en entier) : CŒUR DE VILLE

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : RUE DU FORT D'ANDROY, 5 - 5100 WIERDE

Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDATS

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 2 décembre 2020 :

que l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de renouveler pour un terme de six ans les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Edouard HERINCKX, qui accepte ;
- la SRL J.POLUS, ayant son siège à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, rue Saint-Lambert 118 bte 14, RPM Bruxelles Francophone, immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0726.576.916, qui accepte, laquelle désigne comme représentant permanent, Monsieur Joël POLUS, qui accepte ;
- la SRL SMAPIC, ayant son siège à 5332 Assesse, rue Basse, 42, RPM Liège division Namur, immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0632.967.956, qui accepte, laquelle désigne comme représentant permanent, Monsieur Aubry LEFEBVRE, qui accepte ;
- la SRL FRANCOIS PIRON, ayant son siège à 6852 Paliseul, Moulin-d'Our, 2, RPM Liège division Neufchâteau, immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0824.098.043, qui accepte, laquelle désigne comme représentant permanent, Monsieur François PIRON, qui accepte.

Ces mandats ont pris cours à l'issue de l'assemblée générale de 2020, statuant sur les comptes de l'exercice social 2019 et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2026, statuant sur les comptes de l'exercice social 2025.

Les mandats sont exercés à titre gratuit.

- Le conseil d'administration réuni dans la foulée a renouvelé les mandats d'administrateurs délégués de
- la SRL J.POLUS, ayant son siège à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, rue Saint-Lambert 118 bte 14, RPM Bruxelles Francophone, immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0726.576.916, qui accepte, dont le représentant permanent est Monsieur Joël POLUS ;
 - Monsieur Edouard HERINCKX, qui accepte.

Le conseil a également renouvelé le mandat de président de :

- Monsieur Edouard HERINCKX, qui accepte.

Les mandats ainsi confiés ont pris cours rétroactivement à l'issue de l'assemblée générale de 2020, statuant sur les comptes de l'exercice 2019 et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2026, statuant sur les comptes de l'exercice social 2025. Les mandats sont exercés à titre gratuit.

Pour la bonne forme, il est rappelé la composition actuelle du conseil d'administration :

- Monsieur Edouard HERINCKX, administrateur délégué et président ;
- La SRL J.POLUS, administrateur délégué, représentée par son représentant permanent, Monsieur Joël POLUS ;
- La SRL SMAPIC, administrateur, représentée par son représentant permanent, Monsieur Aubry LEFEBVRE ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

-La SRL FRANCOIS PIRON, administrateur, représentée par son représentant permanent, Monsieur François PIRON.

Enfin, il résulte du procès-verbal de l'assemblée précitée que le mandat de la SRL Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège à 1831 Machelen, De Kleetlaan, 2, RPM Bruxelles Néerlandophone, a été renouvelé pour un terme de 3 ans (exercice social 2020, 2021 et 2022). Le mandat du commissaire viendra donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, statuant sur les comptes de l'exercice social 2022. Les émoluments du commissaire pour la mission de contrôle de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022 s'élèvent à 3.500,00 € (TVA exclue et débours ordinaires compris), indexés annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation.

Pour Extrait analytique,
Myriam Jacquemart,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2020 - Annexes du Moniteur belge